

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- Réclamation : contact@mupras.com
- Prise en charge : pec@mupras.com
- Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

<input type="checkbox"/> Maladie	<input type="checkbox"/> Dentaire	<input checked="" type="checkbox"/> Optique	<input type="checkbox"/> Autres
Cadre réservé à l'adhérent (e)			
Matricule : 8157	Société : RAM		
<input checked="" type="checkbox"/> Actif	<input type="checkbox"/> Pensionné(e)	<input type="checkbox"/> Autre :	BOUJELIL AZIZ
Nom & Prénom : BOUJELIL AZIZ			
Date de naissance :			
Adresse :			
Tél. : 0661239754	Total des frais engagés : 3007,60 Dhs		

Cadre réservé au Médecin			
Cachet du médecin :			
Dr. LOUADA KHAYAR OPHTHALMOLOGISTE 235, Bd Yacoub El Mansour, Rés Al Anfal, Etage N° 2 - Casablanca Tél. : 05 22 05 12 89			
Date de consultation : 14-02-24			
Nom et prénom du malade : BOUJELIL KAOUI			
Age: 40			
Lien de parenté : <input type="checkbox"/> Lui-même <input type="checkbox"/> Conjoint <input checked="" type="checkbox"/> Enfant			
Nature de la maladie :			
En cas d'accident préciser les causes et circonstances :			
Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.			

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : CASA

Signature de l'adhérent(e) :

Le : 21/02/2024

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
11/02/24	2	303	303	INP : 05188589
				Dr. LOUTABA AHAYAR OPHTALMOLOGISTE 236, Bd Yacoub El Mansour, Ré Casablanca - Casablanca

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
PPC : 54,00DH LOT : CB07000 EXP : 08/2025 LARMABAK 0.9% Collyre 10 ml - PPV : 54,10 DH Distribué par COOPER PHARMA - 41, rue Mohamed Diouf Casablanca - Pharmacie Responsable : Mme Amina OUKBDI	14/02/24	264,20
LISTE PHARMACE HAJAR TET. 09 20 30 261		

ANALYSES - RADIGRAPHIES

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires

AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Particien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		AM	PC	IM	IV	
TENKIA HAJAR 34mm 7 GPE 4 Lot Ennakhil Ibrahim Dar Bouazza Casablanca Fix : 08 08 56 38 7	14/02				2600,00	
HAJAR BENKIA	14/02					

INPE: 095028411

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaire, ainsi que le bilan de l'acte.

SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient	INP :
				6 111267 400015 >
				COEFFICIENT DES TRAITEMENTS
				PPC : 54,00DH LOT : CB07000 EXP : 08/2025
				MONTANT DES SOINS
				LARMABAK 0.9% Collyre 10 ml - PPV : 54,10 DH 6 118001 100651
				LARMABAK 0.9% Collyre 10 ml - PPV : 54,10 DH 6 118001 100651
				Distribué par COOPER PHARMA - 41, rue Mohamed Diouf Casablanca - Pharmacie Responsable : Mme Amina OUKBDI
				LOT : 231027 DUO : 12/2026 99,00DH
				Maboratoires Deva Pharmaceutique DE SOINS
				DATE DU DEVIS
				DATE DE L'EXECUTION

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

BENKIA OPTIQUE

OPTICIEN OPTOMÉTRISTE
SPÉCIALISTE



HAJAR

HAJAR BENKIA
INPE: 095028411

7 Op, Annakhil Rahma -Etage MG Appt 3, Imm MG 3GH 4 - Casablanca

RC : 444374 / IF : 48502654 / CNSS : 2826225 / Patente : 32963443

ICE : 002721244000032

FACTURE N° 20475

Casablanca, le 11/08/2024

M		
Docteur :		
Monture : <u>OPTIQUE</u>		
Verres : <u>OR MA AR Bleu</u>		
VL	OD : <u>(-0,50 à 1,90)</u>	65,00-
	OG : <u>(-0,50 à 1,70)</u>	65,00-
ADD	
VP	OD :	
	OG :	
	Total : <u>2800,00</u>	
Arrêtée la présente facture à la somme de :		
<u>Deux mille Cinq</u>		
<u>Cents DH</u>		

Signature et Chachet

BENKIA HAJAR
 3 Imm 7 GPE 4 Lot E Annakhil
 Errahma Dar Bouazza
 Casablanca
 Tél : 08 08 56 38 77

CABINET D'OPHTALMOLOGIE

Dr. Loubna KHAYAR BENJELLOUN OPHTALMOLOGISTE

Specialiste des Maladies et Chirurgie des yeux

Chirurgie de la cataracte par phaco mulsification

chirurgie de la Myopie Astigmatisme Hypermetropie lasik

chirurgie des voies lacrymales - STRABISME

DIU - Chirurgie réfractive

Ex Médecin a l'hôpital 20 Aôut Casablanca

Membre de la société française d'ophtalmologie

Permis de Conduire

Casablanca, le: 14.02.24 الدار البيضاء في:

Booglil Kassar

VERRE POUR LA VISION DE LOIN

OEIL DROIT

(-0,50 175°)

OEIL GAUCHE

(-0,50 175°)

en lensle art refel -

ADDITION VISION DE PRES

Dr. LOUBNA KHAYAR
OPHTALMOLOGISTE
135, Bd Yacoub El Mansour, Rés.
Al Anfal, Etage N° 2 - Casablanca
Tél: 05 22 95 12 89

SENKIA HAJAR
1 Imm / GPE 4 Lot Fenakil
Errahma Dar Bouazza
Casablanca
Fix : 08 08 56 38 77

235 شارع يعقوب المنصور - إقامة الأنفال - عماره A شقة رقم 5 الطابق الثاني - الدار البيضاء - الهاتف : 05 22 95 12 89
235 ,Bd Yacoub El Mansour - Résidence Al Anfal-Im .," A" Appt. N°5- 2ème étage - Casablanca - Tél.: 05 22 95 12 89

الدكتورة لبنى خيار بنجلون

اختصاصية في أمراض وجراحة العيون

الليزر - فحص الشبكة بالأشعة

جراحة الحول - العدسات

تصحيح النظر

عضو دائم بالجمعية الفرنسية لطب العيون

طبيبة سابقة بمستشفى 20 غش

رخصة السياقة

CABINET D'OPHTALMOLOGIE

Dr. Loubna KHAYAR BENJELLOUN OPHTHALMOLOGISTE

Specialiste des Maladies et Chirurgie des yeux

Chirurgie de la cataracte par phaco mulsification

chirurgie de la Myopie Astigmatisme Hypermetropie lasik

chirurgie des voies lacrymales - STRABISME

DIU - Chirurgie réfractive

Ex Médecin a l'hôpital 20 Août Casablanca

Membre de la société française d'ophtalmologie

Permis de Conduire

Casablanca, le: 14.02.24

الدار البيضاء في:

عضو دائم بالجمعية الفرنسية لطب العيون

طبية سابقة بمستشفى 20 غش

رخصة السياقة

تصحيح النظر

